

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOUT 2012**

L'an deux mille douze, le six août, à 18 heures 30, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CAILLAUD Jean, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MELIS Christian, GERBE Sylvie, FAURE Elyane, GOUMY Pascal, DOMAS Catherine, PRIEUR Patrick, BAUFOND Christian, REBEIX Pierre et DARBEAU Joël

Absents excusés : MANZETTI Odile (procuration à FAURE Elyane) et RONTEIX-JANISSON Guy (procuration à CAILLAUD Jean)

Absente : RODRIGO Sylvie

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : FAURE Elyane

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> août 2012

Ordre du jour :

1 – Agence postale

2 – Divers

**1 – Emploi à l'agence postale**

Délibération n°2012-40

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir sur une longue durée le remplacement de MEUNIER Laëtitia, agent titulaire chargé de la gestion de l'agence postale communale, car elle est en congés pour maternité à partir du 13 août 2012 et prévoit de prendre un congé parental.

Il a contacté une personne qui avait postulé au moment de la création du poste en 2010 et qui correspondait au profil demandé. Elle serait intéressée pour assurer ce remplacement. Sa situation fait qu'elle peut prétendre à un emploi aidé par l'Etat.

Dans son cas, pour un contrat de 20 heures minimum par semaine, pour une durée de 6 mois renouvelable avec une durée maximum de 60 mois, il y aurait une prise en charge de 80 % de l'Etat pour 20 heures par semaine minimum

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- est d'accord pour recruter un agent administratif en contrat aidé par l'Etat, contrat unique d'insertion, pour 20 heures par semaine, à partir du 27 août 2012, pour assurer la gestion de l'agence postale pour 15 heures et en complément aider au secrétariat de mairie pour 5 heures
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat et le salarié.

**2 – DIVERS**

**1) Vente matériel : benne de stockage en inox**

Délibération n°2012-41

La commune a acheté en 2007 une benne en inox pour stocker le sel de déneigement. Le coût était d'environ 10 000 €. Suite à une nouvelle organisation, cette benne n'est plus utilisée et se détériore car elle est à l'extérieur. Une annonce a été passée pour la mise en vente de cette benne au prix de 5 000 €. Il y a eu peu de propositions car ce matériel en inox est peu recherché, seulement deux offres à 2 000 € maximum et une de 3 500 € de Monsieur DEAT Joël, paysagiste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix et 1 abstention (MELIS Christian), décide de vendre cette benne au prix de 3 500 € à M. DEAT Joël.

## **2) Rénovation éclairage public au stade de football I (suite à vol de projecteurs)**

### **Délibération n°2012-42**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux suivants :

### **Rénovation de l'éclairage public au stade de football suite au vol de projecteurs.**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune adhère.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **2 500 € HT.**

Conformément aux décisions prises par son comité le 15 novembre 2008, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant hors taxes et en demandant à la commune un fonds de concours de 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Eco-taxe, soit : **1 250,14€.** La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire ;
- demande l'inscription de ces travaux au programme du SIEG du Puy-de-Dôme
- fixe le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 1 250,14 € et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du receveur du S.I.E.G.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012.

**3) Gens du voyage** : Demande d'expulsion faite auprès du Préfet pour installation de caravanes sur un terrain privé de la commune. Réponse du Préfet : le stationnement n'est pas de nature à porter atteinte à la salubrité, sécurité ou tranquillité publique donc le caractère d'urgence à procéder à l'évacuation n'est pas avéré. La démarche relève de la police du maire avec possibilité d'expulsion par référé.

M. CAILLAUD informe que le coût total de la procédure pour Riom Co a été d'environ 1 500 €.

Autre constat : ils profitent de l'arrosage du stade de foot pour faire leur toilette !

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.***